

## Discours de réception de Monsieur Paul Vert



### Les enfants tels qu'ils se font, de la procréation à l'invention de la personnalité

L'accueil au sein de l'Académie de Stanislas, fait plus que m'honorer et m'obliger. L'entrée dans ce cénacle des sciences, des Arts et des Belles Lettres, donne le privilège de rencontrer des consœurs et des confrères, à la distinction et aux connaissances d'un rare éclectisme.

Mais c'est aussi pour moi, plus de 60 ans après le choix des études médicales, l'occasion de résoudre une de mes contradictions, continuer à m'intéresser aux choses de la culture malgré l'énorme investissement que suppose une carrière de médecin hospitalo-universitaire.

Le goût pour les arts et les lettres m'était donné dès l'enfance par mon père Marcel Vert, Professeur de lettres, membre de l'Académie nationale de Metz. J'ai été nourri des auteurs grecs et latins, de nombre d'aspects de la littérature française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. La peinture était un passe-temps de mes parents.

Après avoir consulté les annuaires de l'Académie de Stanislas, il semble que je sois le premier pédiatre à y être élu. Non que l'enfant n'ait été parfois évoqué par les professeurs d'obstétrique, Jean Harteman ou Marcel Ribon, ou par le Doyen Antoine Beau.

Au contact des confrères de l'Académie, j'ai appris que la prime était donnée aux candidats non pour leurs seules compétences professionnelles, mais pour leur ouverture à d'autres aspects de la culture.

Mon activité au sein de l'Association E. Héré et pour sa petite revue Péristyles a dû servir de viatique pour mériter l'invitation qui m'a été faite par notre compagnie.

Pourtant, au moment de choisir le thème d'un discours de réception il m'a paru plus sage de ne pas parler aujourd'hui de beaux-arts, mais d'un double

thème sur « les enfants tels qu'ils se font ». Il y a là, délibérément, un double sens : les enfants tels que la science nous propose de les faire et les enfants tels qu'ils développent leur personnalité fruit d'une extraordinaire énergie vitale à la fois physique et mentale, d'un subtil et mystérieux mélange d'inné, l'expression des gènes, et d'influences de l'environnement dans ses dimensions matérielles et morales.

Le choix de ces thématiques m'a été suggéré après une douzaine d'années d'expérience dans des centres de dépistage de troubles du développement et d'autre part, à l'occasion des débats sur la "Procréation Médicalement Assistée" (PMA) et la "Gestation Pour Autrui" (GPA) au sein de l'Académie nationale de médecine. N'étant, ni biologiste de la reproduction, ni pédopsychiatre, l'approche de ces sujets d'une grande actualité ne sera que superficielle. Je m'attacherai à ne pas proposer de solution éthique, me cantonnant à une démarche descriptive, de naturaliste, offrant à chacun des éléments pour sa propre réflexion. Mais qu'on se rassure, quelque cent millions d'enfants sont conçu naturellement chaque année de par le monde. Les enfants de la science ne sont que quelques dizaines de milliers.

Les avancées de la biologie ont apporté des méthodes de contrôle, sinon de maîtrise des phénomènes initiaux de la procréation, de la fécondation à la constitution de ce qu'il est convenu d'appeler embryon, mais ne comporte en fait que quelques cellules totipotentes, c'est-à-dire, contenant chacune le potentiel du développement d'un organisme entier.

Avant de faire un bref catalogue des situations théoriquement possibles, rappelons que la Loi de bio-éthique de 2011 réserve les techniques de procréation artificielle, soit « pour remédier à l'infertilité d'un couple, soit pour éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité. » Le recours à une mère porteuse est interdit.

Voici donc les situations théoriquement possibles :

*L'insémination artificielle* avec le sperme du père ou celui d'un donneur. C'est un ovocyte de la femme le plus souvent la mère qui participe de cette fécondation *in utero* relativement proche des conditions naturelles.

*Le transfert d'un embryon*, soit chez la femme qui est une mère d'intention, soit chez une mère porteuse ou gestatrice.

Tableau A : origines possibles de l'embryon

- Sperme du père	--->	ovocyte de la mère
- Sperme du père	--->	ovocyte de donneuse éventuellement mère porteuse
- Sperme de donneur	--->	ovocyte de la mère
- Sperme de donneur	--->	ovocyte de donneuse
- Les ovocytes "composés" : noyau d'un ovocyte transféré dans le cytoplasme d'un second ovocyte énucléé		

Tableau B : destin possible de l'embryon

- Transfert chez la mère génétique
- Transfert chez la mère gestatrice (porteuse)
- La congélation, ou la cryoconservation (vitrification)
- Le tri embryonnaire ou diagnostic pré-implantatoire: prévention d'une maladie génétique, sélection du genre (!)

Quelles sont les demandes ? On peut parler d'indications quand il s'agit de raisons médicales énumérées sur ce tableau :

- Couples atteints de stérilité confirmée
- Couples où une thérapeutique peut altérer la fécondité ou créer un risque malformatif. Radiothérapie - Chimiothérapie
- Couples où un risque génétique majeur est avéré
- Couples avec un handicap physique

Indépendamment du souhait sociologique de choisir le sexe de l'enfant (avec des abus majeurs), les raisons médicales du tri embryonnaire augmenteront au fur et à mesure que des risques génétiques seront repérables, soit par des analyses chromosomiques perfectionnées, soit par étude de gènes anormaux.

Parmi les faits biologiques incontournables, rappelons le phénomène fondamental appelé crossing-over ou enjambement chromosomique. Lorsque la fécondation s'est produite, les 23 chromosomes d'origine maternelle s'apparient aux 23 chromosomes homologues d'origine paternelle. Là se produisent des échanges de fragments d'ADN donc de gènes entre ces chromosomes homologues de telle façon que les chromosomes ainsi recomposés sont

définitivement différents de ceux des parents. Le nouvel individu s'il est promis au développement, a un caractère unique et singulier, doté d'un patrimoine qui conditionnera pour une grande part la structure de son organisme et de sa personnalité.

Le crossing over est un mécanisme assurant la biodiversité des individus. Il rend aléatoire, sinon illusoire le souhait que peuvent avoir certains parents d'avoir des enfants qui leur ressemblent, en tout point, qui soient des copies d'eux-mêmes ou des clones.

Dans toute la période précoce du stade paucicellulaire du développement, les interventions in vitro, les manipulations concernent un matériel biologique particulièrement robuste, mais qui peut se caractériser par sa nature d'objet.

A l'opposé de cette réification du projet d'enfant réalisé dans des conditions artificielles, se situe la constitution de la personnalité de l'enfant qui devient sujet. Ce passage de l'objet au sujet, cette métamorphose se fait progressivement d'abord *in utero*. La conscience qu'en ont les mères et, éventuellement, un peu les pères tenait à la perception des mouvements de l'enfant à naître. L'échographie systématique et parfois l'IRM donnent à voir cet être nouveau dont on peut deviner la physionomie. Il est démontré que dès les derniers mois de la grossesse, l'enfant est conditionné à la voix, certes déformée, de sa mère, à des morceaux de musique, à des goûts et des odeurs.

Après la naissance, la subtile composition d'une personne, *persona* en latin, mot lui-même dérivé du grec *prosopos*, qui signifie face ou masque. *Per sonare* (indique le son émis au travers du masque, puis il désigne l'acteur). Cet enfant va se faire lui-même. Etre doté d'une volonté, d'une conscience, très tôt capable d'échanges. Il y a là, bien évidemment, une part de génétique, c'est l'inné. Mais encore faut-il que cette part de lui-même ait l'occasion de s'exprimer, d'être sollicitée. Puis il y a la somme des effets de l'environnement auquel l'enfant est exposé et qui le conditionnent, auxquels il réagit. L'environnement peut être favorable, apportant les signes de l'affection, les recommandations éducatives. Il peut aussi être défavorable. Les carences, la négligence, les sévices physiques ou moraux ont un effet délétère. Les parents, les éducateurs, les médecins ne pourront constater les effets de cette dynamique que progressivement, par des manifestations heureuses ou malheureuses, voire pathologiques. Un ensemble de faits bien établis montre qu'il y a dans la petite enfance un calendrier biologique avec des moments favorables aux acquisitions, aux apprentissages.

Quelques exemples extrêmes peuvent en rendre compte. C'est l'aptitude aux langages des enfants qui auront, au bon moment, été exposés au bilinguisme, opposé à l'impossibilité d'acquérir un langage des enfants sauvages. Le

développement des facultés neurologiques et mentales se passe dans une période d'organisation, de plasticité cérébrale où se constituent des réseaux fonctionnels inter-neuronaux que l'IRM fonctionnelle permet d'objectiver. Dans toute cette période, la volonté de l'enfant, son désir d'apprendre et de découvrir sont sollicités.

Pour revenir à l'enfant sujet qui se fait lui-même, il importe que les influences néfastes lui soient épargnées. Les exemples sont nombreux de ces ambiances délétères. Les retards de développement des enfants dans des orphelinats roumains découverts dans les années 1990, la désorientation voire la dépression en cas de sévices, le retrait psychologique des enfants enjeux de rivalités des parents, la souffrance morale des enfants plus grands qui prennent conscience de leur condition. Il y a certes les ressources de la résilience, concept si brillamment développé et illustré par Boris Cyrulnik, mais ne vaut-il pas mieux assurer une attentive prévention.

La littérature donne de nombreux exemples d'enfants en souffrance du fait du non respect de leur personnalité que ce soit Cosette dans les Misérables, Poil de Carotte de Jules Renard, Jacques Vingtras de Jules Vallès. La mythologie nous présente aussi le drame de Médée qui sacrifie ses enfants pour punir Jason de son infidélité. Les psychiatres ont créé le concept de "Syndrome de Médée" pour des situations de ce genre, même s'il n'y a pas de mort authentique.

Dans ses grands principes, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) donne mission aux Etats d'assurer le respect de ces droits, mais toutes les dimensions de ces recommandations ne sont pas prises en compte. En voici quelques extraits :

- « Les Etats reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
- Les Etats garantissent ces droits à tout enfant.....indépendamment de toute considération de l'origine nationale, ethnique ou sociale.
- L'enfant doit être protégé de toutes formes de discrimination. »

Les débats juridiques autour de l'inscription à l'Etat civil d'enfants nés « hors la loi » ne rappelle-t-il pas que sous l'Ancien Régime les enfants trouvés ne pouvaient être accueillis dans les orphelinats. On leur faisait porter le poids des conditions de leur conception.

Au terme d'un trop court survol de changements scientifiques, d'évolution des mentalités et des volontés existentielles, il n'appartient pas au pédiatre de proposer des solutions consensuelles à des problèmes de société. S'il peut parler au nom de l'enfant venu au monde, il lui revient de demander avec force

qu'on lui donne les meilleurs chances de s'inventer une personnalité riche et généreuse, de donner à son existence une heureuse dimension, pour lui, pour ceux qui l'aiment, pour la société qui l'attend, pour sa propre descendance enfin.

Il n'est pas, d'exemple que l'Homme n'ait su s'adapter aux conséquences de ses découvertes. Celles sur la procréation artificielle interrogent sans doute plus que toutes autres sur les fins de l'existence et de la transmission de la vie. Mais les études de psychologie du développement, pour moins spectaculaires - ou médiatisées - qu'elles soient, dévoilent la complexité de l'élaboration de la personnalité.

En termes de biologie, la procréation assistée s'inscrit dans la continuité du rêve prométhéen de maîtrise du vivant, qu'il s'agisse de dons d'organes et de greffes ou de réparation tissulaire à partir de cellules souches. Mais là, en termes d'éthique, la création d'êtres vivants nécessite une réflexion exempte de passions idéologiques. La société est confrontée à des contradictions : d'une part, l'égalité des chances y compris celles de transmettre la vie, (le droit à l'enfant), d'autre part, le respect de la personnalité de l'enfant donc de ses droits futurs.

A chaque génération d'assumer l'installation des faits nouveaux dans l'évolution du monde des humains, mais toujours se rappeler qu'un enfant ne doit pas avoir à s'excuser d'exister. Le mythe de l'enfance de Jupiter auprès d'Amalthée, nymphe, ou chèvre, nous fera clore cet exposé. Jupiter brisa une des cornes de la chèvre qui l'avait élevé, et pour s'en excuser, il la rempli de fruits et des fleurs, c'est la corne d'abondance, symbole de fortune.



## Bibliographie

- Arendt Hannah. Condition de l'homme moderne. Ed. Calman-Levy. Paris 1961.
- Charte des Droits de l'enfant. Nations Unies. 1989
- Cyrulnik Boris. Les Vilains petits Canards. Ed. Odile Jacob. Paris 2001.
- David, Georges. A propos du diagnostic pré-implantatoire, un retour sur le statut de l'embryon. Bull. Acad.Ntle.Med 2011, 195 : 1037-1042
- Dolto Françoise. Lorsque l'enfant paraît. Ed. du Seuil, Paris 1990.
- Henrion Roger. La gestation pour autrui au regard du mariage entre personne de même sexe. Bull. Acad.Ntle.Med 2014, 198 : 917-950.
- Perron - Borelli Michelle. Le développement mental : équipement, apprentissages et investissements. Enfance 1968, 21 pp 263-270.
- Renaut Alain. La libération des enfants. Bayard Edit. Paris 2002.
- Testart Jacques. Faire des enfants demain. Ed. du Seuil, Paris 2014.